STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 18 juillet 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE DES MESURES LÉGISLATIVES POUR AIDER LES DÉFENDEURS À FAIBLES REVENUS À PAYER LEUR CAUTION

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui des mesures législatives qui permettront la création d'associations caritatives dans l'État de New York pouvant offrir jusqu'à 2000 $ pour la caution des défendeurs à faibles revenus accusés de méfait.

« Il est inacceptable pour les défendeurs d'avoir à passer du temps en prison pour des crimes mineurs qu'ils n'ont peut-être pas commis simplement parce qu'ils sont incapables de payer leur caution, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Cette loi permet la création de groupes caritatifs à but non lucratif couvrant le coût de la caution des personnes pauvres retenues pour des accusations de méfait, et elle fera en sorte que le système juridique de l'État fonctionne pour tous les défendeurs, peu importe leurs revenus. »

Avant ces mesures législatives, les organisations qui désiraient payer la caution au nom d'un défendeur devaient satisfaire aux exigences de la loi d'État, lesquelles sont conçues pour réglementer les sociétés à but lucratif se livrant à temps plein au cautionnement garanti d'éxécution. La loi permettra à un nouveau type d'entité, les associations caritatives de cautionnement, d'opérer suivant de moindres exigences, mais tout de même sous la supervision et les règlements du Ministère des Services financiers.

Les associations caritatives de cautionnement ne pourront offrir plus de 2000 $ en caution, et seulement pour les défendeurs accusés d'un ou plusieurs méfaits dans l'incapacité de payer leur caution. Elles devront s'enregistrer à titre d'organisation 501(c)(3), sans pouvoir exiger de primes ou de frais pour leurs services. La loi prendra effet dans 90 jours.

Le membre de l'Assemblée Jeffrion Aubry a déclaré : « La justice ne devrait pas dépendre de la taille de votre portefeuille. Les associations caritatives de cautionnement pourraient aider des milliers de New-Yorkais qui languiraient sinon en prison, perdant souvent leur emploi et confrontés à des conséquences collatérales à long terme, juste parce qu'ils ne peuvent pas se permettre le petit montant de la caution pour défendre leur cause. L'incapacité à payer la caution en cas d'accusations mineures ne devrait pas désavantager les gens à faibles revenus dans notre système juridique. Les associations caritatives de cautionnement sont une importante mesure vers un meilleur équilibre. »

Le membre de l'Assemblée Keith Wright a déclaré : « Ces mesures législatives, qui participent du sens commun, aide à atteindre un meilleur équilibre pour les individus à faibles revenus accusés de méfait.

Durant trop longtemps, notre système juridique a eu un impact disproportionnel sur les communautés à faibles revenus, menant à des perturbations au travail et au foyer. Ces mesures législatives aident à mettre fin à cette inégalité. Le Gouverneur Cuomo a fait de ce type de mesures législatives pragmatiques une pierre angulaire de son administration, et les communautés comme Harlem profiteront à coup sûr de la décision avisée qu'il a prise en adoptant cette loi. »

Le membre de l'Assemblée Hakeem Jeffries a déclaré : « L'explosion d'arrestations pour méfaits au cours de la dernière décennie, surtout pour des petites quantités de marijuana, a mis des douzaines de milliers de New-Yorkais derrière les barreaux - beaucoup d'entre eux pour la première fois. Comme l'a dit le Gouverneur Cuomo, la loi d'État doit répondre à ce problème. Mais avant que cela ne se produise, cette loi visant à faciliter le paiement de la caution pour les défendeurs à bas revenu arrêtés pour méfait marque un pas dans la bonne direction. Je remercie le Gouverneur Cuomo de l'avoir signée, et je félicite le Sénateur Rivera et le membre de l'Assemblée Aubry de leur leadership. »

Le membre de l'Assemblée Karim Camara a déclaré : « Ce sont là d'importantes mesures législatives signées aujourd'hui par le Gouverneur Cuomo. Trop souvent, des innocents sont aux prises avec les conséquences d'un plaidoyer de culpabilité parce qu'ils ne peuvent pas payer la caution, un défaut majeur de notre système de justice criminelle. En permettant aux associations à but non lucratif d'offrir de petites quantités d'argent pour payer des cautions en cas de méfait, nous donnons aux individus la chance de continuer leur vie alors qu'ils suivent la procédure judiciaire sans avoir à plaider coupable et à ainsi être confrontés aux ramifications. Je félicite les défenseurs visionnaires de ce projet de loi, le membre de l'Assemblée Aubrey et le Sénateur Rivera. »

Le Sénateur Gustavo Rivera a déclaré : « Je souhaite remercier le Gouverneur Cuomo pour son travail avec le membre de l'Assemblée Jeff Aubry et moi afin de rendre notre système juridique plus équitable pour les ouvriers en autorisant légalement les associations caritatives à payer la caution des personnes ne pouvant se le permettre elles-mêmes. Dans le Bronx et partout dans New York, les ouvriers plaident coupables à des accusations de méfait, en dépit de leur innocence, parce qu'ils sont incapables de payer la caution et cherchent à éviter les conséquences dévastatrices qu'entraîne le temps passé en prison en attendant d'être jugé, comme la perte d'emploi, des problèmes de garde partagée ou l'éviction. L'alternative est peut-être pire - une déclaration de culpabilité injustifiée à leur dossier. Cette loi marque un grand pas en avant pour équilibrer le système au profit des ouvriers tout en créant un système de cautionnement plus juste. »

###

Des informations supplémentaires sont disponibles au www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418